



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19 h 30, le mardi 17 décembre 2024 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;

Monsieur Germain Pitre, conseiller #2

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;

Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5

Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6

Est également présente à la séance :

Madame Valérie Beurivage Vincent, directrice générale adjointe.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance extraordinaire

2024-12-412

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 17 décembre 2024 est ouverte par le maire à 19 h 56.

ADOPTÉE

- 2024-12-413
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2024
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour.
- ADOPTÉE**
- 2024-12-414
3. Comptes à payer
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2024 pour une somme de 16 872,71 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 1 585,10 \$.
- ADOPTÉE**
- 2024-12-415
4. Réfection de toiture – 1028, rue du Rivage – Recommandation de paiement n°2
-
- CONSIDÉRANT** la facture n° 35072, en date du 9 décembre 2024, émise par Toitures 4 saisons pour le décompte progressif n° 2 relatif aux travaux de réfection de la toiture de la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de Daniel Cournoyer, architecte, concernant l'approbation des montants et le paiement des travaux devant être complétés pour le 29 novembre 2024;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** soit autorisé le paiement du décompte n° 2 à Toitures 4 saisons inc. pour un montant de 8 204,66 \$, plus les taxes applicables;
- QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit affecté le soutien financier du Programme d'aide à la restauration patrimoniale;
- QUE** pour pourvoir au paiement, soit utilisé les sommes décrétées au Règlement n° 2023-04 intitulé Règlement décrétant une dépense de 344 081 \$ et un emprunt de 344 081 \$ pour la réfection de la toiture de la maison de la culture Eulalie-Durocher sise au 1028, rue du Rivage.

ADOPTÉE

5. Réfection de la rue des Prairies – Recommandation de paiement - Excavation G. Jeannotte & fils inc.
-

2024-12-416

CONSIDÉRANT la facture n° 16776, en date du 8 novembre 2024, émise par Excavation G. Jeannotte & fils inc. relatif aux travaux de réfection de la rue des Prairies;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Olivier Bergeron, ingénieur, chez Shellex groupe conseil concernant l'approbation des montants et le paiement des travaux complétés au 12 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement à Excavation G. Jeannotte & fils inc. pour un montant de 63 216 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement, soit utilisé les sommes décrétées au Règlement n° 2023-04 intitulé Règlement décrétant une dépense de 141 000 \$ et un emprunt de 141 000 \$ pour la réfection de la chaussée de la rue des prairies.

ADOPTÉE

6. Gestion documentaire et archives - Archives Lanaudière – Paiement de factures
-

2024-12-417

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-329 relative à l'offre de service n° 021-septembre 2023 d'Archives Lanaudière pour les services de numérisation des documents de conservation permanente;

CONSIDÉRANT QU'Archives Lanaudière est un organisme de charité exonéré de la TPS et de la TVQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement de 50% des factures suivantes à Archives Lanaudière pour un montant total de 18 082,83 \$:

- Facture 7156-07, paiement de 6 789,07\$ (le paiement de 50% de cette facture a été payé_résolution_2023-10-329);

- Facture 7180-08, paiement de 11 293,76\$ (le paiement de 50% de cette facture a été payé_résolution_2023-10-329);
- Facture 7247-10, paiement de 7962,28\$;
- Facture 7213-09 paiement de 2 574,91\$.

ADOPTÉE

7. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Renouvellement d'adhésion 2025
-

2024-12-418

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de madame Cynthia Bossé, directrice générale, à l'ADMQ pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit renouvelée la cotisation annuelle 2025 pour un montant de 495 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit renouvelée l'assurance responsabilité pour un montant de 548,70 \$, taxes incluses, pour la directrice générale, madame Cynthia Bossé, auprès de son association (ADMQ).

ADOPTÉE

8. Avis de motion et dépôt – Règlement 2024-09 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année 2025 ainsi que les conditions de perception de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
-

2024-12-419

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement 2024-09 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année 2025 ainsi que les conditions de perception de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

2024-12-420

9. Modification – Programme d'aide financière pour activités sportives et de loisirs

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour activités sportives et de loisirs doit être modifié afin d'y ajouter un type de remboursement;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra aux résidents de recevoir un montant remboursable, pouvant atteindre un maximum de 50 \$, pour des activités sportives, de loisirs ou culturelles proposées par une autre municipalité, à condition que l'achat d'une carte d'accès loisirs ne soit pas requis ou qu'il n'y ait aucune différence entre le tarif résident de la municipalité offrant l'activité et celui applicable aux résidents de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers soit adoptée la modification du Programme d'aide financière pour activités sportives et de loisirs pour les résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

2024-12-421

10. Conditions salariales et avantages sociaux du personnel - Année 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient modifiés les conditions salariales et les avantages sociaux du personnel municipal pour l'année 2025 tels que soumis par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

ADOPTÉE

2024-12-422

11. Sureté du Québec – Priorités locales 2025-2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'établir les priorités 2025-2026 auprès de la Sûreté du Québec comme suit :

- Intervenir de façon active tant sur les routes, sur l'eau, dans les lieux publics, dans les institutions vulnérables (écoles, garderies et résidences pour aînés) que durant les activités et y assurer une présence et une visibilité;
- Contrôler la vitesse sur tout le réseau routier et particulièrement sur les routes numérotées du territoire;

- Continuer à répondre aux requêtes des municipalités et maintenir des contacts réguliers avec leur direction générale.

ADOPTÉE

12. Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de décembre 2024

Monsieur Germain Pitre, conseiller responsable de la vie culturelle, communautaire et de la bibliothèque explique le rapport d'activités de la responsable de la vie culturelle et communautaire, madame Marie-Claude Bouchard, pour le mois de décembre 2024. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

13. Adoption – Règlement n° 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies

2024-12-423

ATTENDU QU'il y a lieu d'améliorer le pourcentage de canopée sur le territoire de la Municipalité et de la rétablir plus rapidement;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 novembre 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 20 août 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 20 août 2024 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le Règlement 2009-002-015 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies.

ADOPTÉE

14. Adoption – Règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT
-

2024-12-424

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme doivent correspondre au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE des études de cas ont été réalisées soulevant l'importance de conserver certains milieux;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 novembre 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 1^{er} octobre 2024 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le Règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT.

ADOPTÉE

- 15.** Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2021-001-01 modifiant le règlement n° 2021-001 relatif à la gestion contractuelle
-

2024-12-425

Monsieur Germain Pitre conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2021-001-01 modifiant le règlement n° 2021-001 relatif à la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 16. Période de questions**
-

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

- 17. Levée de la séance**
-

2024-12-426

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Valérie Beaurivage Vincent
Directrice générale adjointe

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

1. **Séance extraordinaire**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2024**
3. **Comptes à payer**
4. **Réfection de toiture – 1028, rue du Rivage – Recommandation de paiement n°2**
5. **Réfection de la rue des Prairies – Recommandation de paiement - Excavation G. Jeannotte & fils inc.**
6. **Gestion documentaire et archives - Archives Lanaudière – Paiement de factures**
7. **Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Renouvellement d'adhésion 2025**
8. **Avis de motion et dépôt – Règlement 2024-09 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année 2025 ainsi que les conditions de perception de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**
9. **Modification – Programme d'aide financière pour activités sportives et de loisirs**
10. **Conditions salariales et avantages sociaux du personnel - Année 2024**
11. **Sureté du Québec – Priorités locales 2025-2026**
12. **Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de décembre 2024**
13. **Adoption – Règlement n° 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies**
14. **Adoption – Règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT**
15. **Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2021-001-01 modifiant le règlement n° 2021-001 relatif à la gestion contractuelle**
16. **Période de questions**
17. **Levée de la séance**